



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Avril 2017 N°21

Chers habitants

Le printemps est là, avec son soleil radieux. La nature se réveille et les arbres fruitiers sont en pleine floraison. Les oiseaux gazouillent et nous appellent à l'enthousiasme et à la sérénité.

Et ces éléments de la nature sont les préludes d'une année à élections avec respectivement celle :

- du Président de la République avec un 1^{er} tour le dimanche 23 avril et un second tour le dimanche 7 mai 2017*
- des députés le 11 juin 2017 pour le 1^{er} tour et le 18 juin 2017 pour le 2^{ème} tour.*

Ces deux élections sont fort importantes pour notre pays et notre Région Alsace. En effet, il est impératif maintenant d'engager les réformes de fond afin d'assurer à notre pays son rôle de puissance mondiale et de moteur de l'Europe, de redresser son économie, de réduire ses déficits publics et surtout de redonner confiance à nos compatriotes. Le pays ne peut continuer à financer des dépenses de fonctionnement en recourant à l'emprunt. La barque est déjà suffisamment chargée avec un endettement de € 32.000,- par habitant, c'est-à-dire, chaque bébé qui vient au monde a déjà une dette de ce montant à sa naissance.

De même, le nouveau Président et son équipe gouvernementale devront s'atteler à remettre à l'honneur les valeurs du travail et du respect de l'autre, l'ensemble devant s'articuler autour de la solidarité et de la fraternité.

Par ailleurs, il faut en finir maintenant avec cette inflation galopante des normes empêchant les chefs d'entreprise de gérer leurs activités dans la sérénité et dans des conditions stables et rassurantes.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en place les conditions efficaces et pragmatiques nécessaires à assurer un développement harmonieux de nos entreprises, sources de création d'emplois et de richesses.

Enfin, la mandature à sortir des urnes en mai et en juin aura aussi à se pencher sur l'avenir des communes rurales. En effet, les réformes technocratiques de ces dernières années n'ont eu de cesse à s'attaquer à l'une des institutions politiques qui est encore investie de la confiance de la majorité de nos concitoyens : la commune. La Mairie est le lieu où le citoyen se rend en premier en cas de problème et se rend encore en cas d'ultime recours.

L'échelon communal n'est pas un archaïsme mais une force pour notre pays, avec ses 580 000 élus, très souvent qualifiés de fantassins de la République.

Le Président de l'Association des Maires de France n'a-t-il pas affirmé récemment « On ne réussira pas la France sans les Communes ».

Les réformes successives, notamment à travers la loi NOTRÉ cherchent à défaire, voire à désosser l'institution communale. L'amoncellement des lois, des décrets et des normes, la baisse violente des dotations en même temps que l'injonction aux dépenses contraintes, les intercommunalités d'avantage subies que co-construites avec les élus du territoire, tout cela aboutit à créer une morosité certaine, voire d'un sérieux pessimisme. Il s'agit aujourd'hui de construire une nouvelle coopération intercommunale portée et partagée, construite sur la confiance et le respect s'appuyant sur une mutualisation performante et humaine, source d'économie d'échelle, ce d'autant qu'aujourd'hui, les finances des communes rurales sont serrées.

Alors formulons le vœu que la nouvelle équipe gouvernementale saura créer les conditions nécessaires au maintien du pouvoir communal et à sa rénovation.

L'équipe des agents communaux a été marquée fin février 2017 par le départ de Mr René ARNOLD, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite. Depuis son embauche en décembre 2004, il a participé avec compétence et enthousiasme au développement de notre village afin de le rendre encore plus beau et plus accueillant. C'est à travers de telles petites mains, jour après jour qu'un village avance, construit son avenir et façonne son image.

Par ailleurs, à travers sa gentillesse et son sourire, il a œuvré à construire ce mieux vivre ensemble.

Enfin, par son engagement associatif, il a rendu de nombreux services aux associations locales, dont en particulier le club de football.

L'équipe municipale lui souhaite de tout cœur une longue et épanouissante retraite tout en le remerciant de sa forte implication au service de notre communauté villageoise.

Cordiales salutations,
Le Maire, Alphonse KOENIG

Transfert de compétences de la commune vers la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :

Le 7 août 2015, notre gouvernement a décidé une nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRé », par laquelle elle oblige les Communes à transférer un certain nombre de leurs compétences vers la Communauté de Communes.

- Transfert de la « compétence foncière » avec la création d'un « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », qui remplacera dans un délai approximatif de 5 ans, le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Il autorisera toutefois, chaque Commune, à conserver ses propres orientations d'aménagement et un règlement spécifique, par l'intermédiaire d'une « carte de secteur ». Un règlement interne sera établi pour fixer les modalités de collaboration et de concertation entre la Communauté de Communes et la Commune.

- Transfert de la « compétence développement économique », avec transfert des zones artisanales, commerciales ou industrielles sous réserve d'une expertise financière, patrimoniale et foncière. Les conditions financières et patrimoniales seront actées, dans un délai d'un an, par délibérations concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal.

C'est la Communauté de Communes qui est désormais compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité. Pour Innenheim, cela correspond à 5,3 ha.

La politique locale du commerce relèvera intégralement de la Communauté de Communes.

- Prise de compétence « promotion du tourisme » dont la création et la gestion d'offices de tourisme, avec mise en place d'une taxe de séjour pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

- Prise de compétence « aire accueil des gens du voyage », compétence pour laquelle Innenheim n'est pas concerné.

- Enfin, cette « loi NOTRé » supprime l'obligation pour les Communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale, « CCAS ». Ce dernier sera géré dorénavant à travers le budget communal.

Démolition de la maison communale au 77, rue du général de Gaulle :

Dans le cadre du projet d'extension des locaux de la Mairie et de sa mise en conformité avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal a confié à la Sté Transport FUCHS, de Bernardswiller la démolition de la maison communale, sise au 77, rue du général de Gaulle ainsi que l'évacuation et la gestion des déchets pour une somme de 12 000 €HT. En raison de la proximité du complexe scolaire et pour une sécurité optimale, ces travaux ont eu lieu pendant les vacances scolaires d'hiver.

Acquisition foncière de l'impasse sise 13, rue de la 1^{ère} Armée :

La Commune cherche à faire en sorte que les réseaux souterrains (eau, assainissement, réseau électrique, ou future fibre optique, etc.) passent toujours dans le domaine public. Cela permet d'éviter que des travaux nécessaires dans l'avenir, n'aient un impact négatif sur des propriétés privées.

Dans cet esprit, l'emprise foncière de l'impasse du n°13 rue de la 1^{ère} Armée, desservant deux maisons d'habitation, a été intégrée dans le domaine public communal par une cession à l'euro symbolique par les acquéreurs de la maison sise au 13, rue de 1^{ère} Armée.

Les réseaux présents dans cette chaussée vont être mis à niveau et complétés. La voirie sera refaite et un lampadaire installé.

Cimetière communal :

Suite aux acquisitions foncières relatives au projet d'agrandissement du cimetière communal, le conseil municipal a retenu la proposition de la Société de Transport FUCHS de Bernardswiller portant sur la démolition de la grange vétuste et de ses annexes, ainsi que sur l'évacuation des gravats. Le coût total des travaux s'élève à 20 000 €TTC.

Un columbarium constitué de 6 cases pouvant contenir chacune jusqu'à 3 urnes, sera mis en place au courant de l'année. Il sera provisoirement placé le long du mur d'enceinte du cimetière, sur la droite en entrant par le portail arrière. Après les travaux d'agrandissement, il trouvera sa place définitive dans l'extension du cimetière.

La concession portant sur une case du columbarium est accordée pour une durée de 15 ans (même durée que pour une tombe) et pourra être renouvelée à l'expiration de cette période. Le tarif pour 15 ans a été fixé à 750 € Un règlement spécifique au columbarium va être établi.

L'extension du cimetière accueillera également un jardin du souvenir, permettant aux familles qui ne souhaitent ni tombe, ni case cinéraire, d'y répandre les cendres du défunt.

Projet d'illumination de l'église Saint Martin :

En raison de défauts récurrents, la restructuration de l'illumination de l'église Saint Martin s'est avérée nécessaire. Elle a porté sur la pose de 2 candélabres en acier thermo-laqué d'une hauteur de 5 mètres, placés dans l'enceinte du cimetière et non plus à l'extérieur, de sorte qu'ils ne gênent plus la circulation, ainsi que sur la mise en œuvre de 4 projecteurs LED à faible consommation en électricité, dont le faisceau lumineux est élargi par rapport à la précédente installation, pour une meilleure mise en valeur de notre église. Les travaux, après approbation du projet en conseil municipal le 4 Octobre dernier, ont été confiés à la Société BOUYGUES ENERGIES de HOERDT, pour un montant de 10 805.90 Euros HT.

Carte Nationale d'Identité :

Depuis la mi-mars 2017 pour le Grand Est, la procédure relative à la délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) a changé. En effet, la Mairie d'Innenheim n'est plus habilitée à délivrer les CNI, seuls les dossiers à compléter pourront y être retirés. Il faudra dorénavant se rendre dans les Mairies équipées de dispositifs de recueil, à savoir : Obernai, Molsheim ou Geispolsheim, en prenant rendez-vous. Pour gagner du temps, une pré-demande peut être faite sur le site : www.predemande-cni.ants.gouv.fr . Mais il faudra tout de même se déplacer pour la prise d'empreintes et le dépôt des pièces justificatives. La présence de l'enfant mineur est obligatoire accompagné d'un représentant légal.

Le titulaire d'une CNI prorogée à 15 ans peut demander son renouvellement anticipé, sous réserve d'être en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger par la présentation d'une réservation d'un voyage, ou d'une attestation de l'employeur pour les personnes amenées à travailler à l'étranger.

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs :

Cette autorisation est à nouveau obligatoire depuis le 15.01.2017 pour les mineurs résidant en France et non accompagnés par un titulaire détenteur de l'autorité parentale.

Pour se procurer cette autorisation, il faut télécharger le formulaire CERFA 15646*01 sur le site : www.service-public.fr.

Pour se rendre à l'étranger, le mineur doit être en possession de cette autorisation de sortie du territoire, de sa pièce d'identité (CNI ou passeport) et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie du territoire.

Replantations d'arbres :

Les peupliers de l'étang de pêche ont été abattus. Agés, certains troncs commençaient à pourrir de l'intérieur. Ils étaient devenus dangereux pour la sécurité du public, et perdaient déjà de leur valeur marchande. Le bois a été vendu. Les souches ont été broyées sur place, enrichissant ainsi le sol en matière organique.

Une nouvelle série d'une soixantaine de jeunes arbres vient d'être plantée en remplacement. Ils assureront à leur tour l'embellissement et l'ombrage des abords du Hanfbach.

Ils seront prêts à être récoltés au bout d'une vingtaine d'années.

Le bois de peuplier s'utilise pour de nombreux usages : comme, par exemple, à fabriquer du contre-plaqué, des cageots, des boîtes à fromage, des allumettes et bien d'autres choses encore !

Au lieu-dit « Richhof », ce sont de jeunes sapins qui ont été plantés. D'ici à quelques années, ils participeront à créer la magie de Noël en décorant le village, la salle polyvalente ou l'église.

Vie scolaire et périscolaire :

Vieux papiers : Grâce à votre participation active durant l'année 2016 à la collecte de vieux papiers, une somme de 1 383,74 € a pu être allouée à nos écoles communales, correspondant à **21,380 tonnes de papiers** à recycler. Ce montant, affecté à la coopérative scolaire, permet de financer de beaux projets pédagogiques, des animations ludiques et activités d'éveil pour nos enfants. La prochaine benne à papiers sera mise à votre disposition **le samedi 24 juin 2017**.

Classe découverte : Cette année l'ensemble des 67 enfants de l'école élémentaire d'Innenheim partira en classe de découverte dans les Vosges. Un projet commun bien préparé et encadré par les professeurs de notre école communale en étroite participation avec les élèves, leurs parents et les professionnels pour une expérience riche et réussie.

Les diverses actions proposées par l'école et les parents d'élèves visant à réduire la participation financière des familles ont connu un beau succès, notamment la vente de fromages directement livrés par une fruitière jurassienne, le stand de bricolages confectionnés par les élèves lors du marché de Noël des pompiers. Des actions complémentaires vont encore voir le jour afin d'abaisser le coût par famille.

La municipalité participe à cette aventure en allouant une subvention de 5 € par jour et par élève pour la durée du séjour.

Inscription : Pour les enfants nés en 2014, pensez à l'inscription en école maternelle pour la rentrée de septembre 2017 en prenant contact avec la Directrice, Mme CULLY au 03.88.95.71.08 ou par mail ce.0671933m@ac-strasbourg.fr (merci de vous munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant ainsi que d'un justificatif de domicile).

Vie périscolaire : la Directrice de l'accueil de loisirs périscolaire à Innenheim, Mme Stéphanie TROESTLER en congés de maternité, est remplacée par Mme Emeline FREBOURG. Emeline, comme l'appellent déjà tous les enfants, remplit cette fonction avec brio, sourire et beaucoup d'enthousiasme (pour tout contact periscolaire.innenheim@alef.asso.fr).

Divers :

- Les travaux d'agrandissement de la déchèterie intercommunale de Krautergersheim étant terminés, la réouverture est annoncée pour le mardi 11 avril prochain.
- Les sacs plastiques de tri sélectif seront distribués dans notre commune au courant du mois de juin.

Elections présidentielles et législatives :

Les prochaines élections présidentielles auront lieu le **Dimanche 23 avril** pour le premier tour, et le **Dimanche 7 mai**, pour le second tour. Le bureau de vote installé à la salle multi-activité, 13 rue des Roses, sera ouvert **de 8h00 le matin à 19h00 le soir**.

Les élections législatives auront lieu le **Dimanche 11 juin** pour le premier tour, et le **Dimanche 18 juin** pour le second tour. Le bureau de vote sera ouvert **de 8h00 le matin à 18h00 le soir**.

Il est obligatoire d'avoir sa **carte d'identité** pour voter (ou toutes autres justificatifs d'identité avec photo). La présentation de la carte d'électeur est plus que recommandée pour assurer un meilleur flux des électeurs au bureau de vote.

Déjections canines...toujours :

Un grand merci à tous ceux qui, suite à nos différents appels au civisme dans ces colonnes, on fait un effort pour récupérer les déjections de leurs fidèles compagnons à quatre pattes dans nos rues et nos chemins d'exploitation.

Mais, il faudrait que certains indéclicats veillent à finir le travail, en jetant le sachet dans une poubelle et non dans un massif de fleurs !!! Cela aussi est interdit ; et relève d'un déplorable manque de respect envers les autres usagers des voies publiques. Plus triste encore : la cour de l'école maternelle a été régulièrement souillée ces derniers temps. Quel détestable manque de considération pour les enfants !

Faudra-t-il qu'un arrêté municipal ouvre la voie à une politique répressive ?

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- Habitat de France mandaté par M.JEHL Eddie : Intégration de 10 panneaux photovoltaïques dans la toiture, 22, rue des Roses.
- Mme JUNG Séverine : Création d'une pergola sur terrasse existante, 8, rue Charles Freyd.
- M. ALBERT Jérémy : Création de 2 fenêtres de toit et agrandissement d'une fenêtre de toit, 11, rue de la 1^{ère} Armée.
- M. LANGENICK Franck : Création de 2 fenêtres de toit, réfection de la toiture, suppression d'une porte côté rue St Nicolas, pose d'une clôture en bois, 13, rue de la 1^{ère} Armée.
- Société France SOLAR, mandatée par M. BORD David : Installation de 14 panneaux photovoltaïques, 39, rue du Général de Gaulle

Manifestations du 2 avril 2017 au 31 août 2017 :

22 avril	: Dîner-dansant des Pompiers	Amicale des Sapeurs Pompiers
30 avril	: Pêche d'ouverture	Association de Pêche et de Pisciculture
7 mai	: Marché aux puces	Union Sportive d'Innenheim
21 mai	: Pêche des enfants	Association de pêche et de pisciculture
2 juin	: Don du Sang	Amicale des Donneurs de sang
3 juin	: Tournoi de football pour jeunes	Union Sportive d'Innenheim
11 juin	: Inscription tennis saison 2017/2018	Tennis Club d'Innenheim
13 juillet	: Bal de la Fête nationale	Comité de gestion
19 août	: Tournoi de Pétanque	Pétanque Club d'Innenheim
25 août	: Marché paysan nocturne	Wagentrutz Bernard